



## ESPACES RÉSERVÉS

### RATIO DU TOTAL D'ESPACES

25 > 100	101 > 200	201+
1	2	1 % min.

### DIMENSION

- Largeur totale minimum : 2,4 m.
- Dégagement latéral minimum : 1,5 m sur un côté.

### REVÊTEMENT

- Dur et résistant : asphalte, béton, gravier compacté, ou similaire.

### SIGNALISATION

- Identification claire et visible.
- Panneau requis : P 150-5.
- Hauteur minimale : 1,98 m du sol.

### PENTE

- Aucun espace ne doit comporter de pente.

### PARCOMÈTRE

- Espace libre : 1,5 m X 1,5 m devant le parcomètre.
- Outils de paiement : hauteur maximale 1,2 m.

### EMPLACEMENT

- Le plus près possible de l'entrée, sans obstacles.

## ALLÉES ET ACCÈS

### REVÊTEMENT

- Dur et résistant : asphalte, béton, gravier fin compacté, ou similaire.

### BATEAU DE TROTTOIR (RAMPE)

- Lorsque nécessaire, installer une rampe intégrée au trottoir dont la pente est proportionnelle à la largeur du trottoir.

### ALLÉES EXTÉRIEURES

- Parcours sans obstacles.
- Largeur libre minimale (chaque allée) : 1,1 m.

### DÉBARCADÈRE

- Aire d'accès libre : 1,5 m largeur X 6 m longueur.
- Seuil : installer un bateau de trottoir.
- Situé autant que possible près d'un téléphone public, d'un abri, d'un banc et de toilettes accessibles.
- Présence d'un lieu d'accueil pour le transport adapté; information transmise au service de transport adapté de la STM.